INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 18 JANVIER 2017

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 18 janvier 2017 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Ginette Gagné-Stoklosa, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse et préfète-suppléante.

Est absent :

Monsieur Paul Larocque, Préfet, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :
Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier — MRC de Thérèse-De Blainville

2017-01-001

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 18 janvier soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet

2017-01-002

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec les ajouts surlignés, tel que reproduit :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
   4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 18 janvier 2017

N° de résolution ou annotation

4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 8 décembre 2016 au 18 janvier 2017;
4.3. **Dépôt** - Rapport d'activités du Directeur général – Décembre 2016
4.4. **Résolution** – Hypnose Communications – Facturation Circuit des artistes
4.5. **Résolution** - Achat regroupé – UMQ – Assurances collectives
4.6. **Résolution** – Octroi de mandat à la firme Barrette et Associés Avocats Inc.
4.7. **Résolution** – Ressources humaines - Recrutement
4.8. **Résolution** - Adoption de la Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville
4.9. **Résolution** - Fermeture et transfert du solde de la SODET à la MRC de Thérèse-De Blainville

5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
- Bois-des-Filion : #6245
- Sainte-Thérèse : #6245-48 N.S. et #6245-49 N.S.

5.2. **Résolution** - Demande d'utilisation autre qu'agricole par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Recommandation de la MRC à la CPTAQ – modification du tracé de piste cyclable – lot 2 084 762
5.3. **Résolution** – Adoption Règlement #16-06 - Règlement amendant le Règlement nº 01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576 compris dans le territoire de la Ville de Rosemère

6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
6.1. **Résolution** – Dépôt de la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI)

7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
7.1. **Résolution** – Schéma de couverture de risques – Incendie – Coordination en 2017

8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-003

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 7 décembre 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-004

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 18 janvier 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 18 janvier 2017 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-01-005

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 8 décembre 2016 au 18 janvier 2017

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 8 décembre 2016 au 18 janvier 2017 inclusivement, répartis comme suit : 60 550.10 $ payés et 81 192.51 $ à payer pour un grand total de 141 742.61 $ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-006

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de décembre 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de décembre 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-01-007

OBJET : Hypnose Communications – Facturation Circuit des artistes

ATTENDU la résolution nº 2016-08-176 fixant les aspects du mandat octroyé à la firme Hypnose Communications dans le cadre du projet Circuit des artistes 2016;

ATTENDU QUE les besoins en matériel promotionnel ont varié à mi-mandat et que cette variation occasionne un coût supplémentaire de 3 569 $(taxes en sus);

ATTENDU la nécessité d'obtenir le matériel promotionnel à temps;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise la dépense supplémentaire de 3 569 $ et que celle-ci soit prélevée à même les fonds relatifs au développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-008

OBJET : Achat regroupé – UMQ – Assurances collectives

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

N° de résolution ou annotation

appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-009

OBJET : Octroi de mandat à la firme Barrette et Associés Avocat inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-010

OBJET : Ressources humaines - Recrutement

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de restructuration de la MRC de Thérèse-De Blainville, le conseil a décidé de créer les postes suivants : Directeur de développement économique et entrepreneuriat (DDEE); Chef de service des finances, TI et investissements (CSFTI); Greffier ou secrétaire-trésorier adjoint (GREF); agents de développement économique et entrepreneuriat (ADEE); Secrétaire-réceptionniste (SERE);

ATTENDU la mise sur pied d'un comité de sélection composé par le préfet, le préfet suppléant, le 3e membre du comité administratif et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC;

ATTENDU le processus de sélection et le rapport de recommandation dudit comité;

ATTENDU les conditions d'emploi de la MRC qui sont offertes et qui ont été acceptées par les candidates et candidats;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil embauche :

- Monsieur Mario Besner à titre de Directeur de développement économique et entrepreneuriat

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

- Madame Julie Nicolas à titre de Chef de service des finances, TI et investissements
- Monsieur Louis Pilon à titre de Greffier ou Secrétaire-trésorier adjoint
- Madame Amélie Morel à titre d'Agente de développement économique et entrepreneuriat
- Monsieur Steve Mitchell à titre d'Agent de développement économique et entrepreneuriat
- Madame Suzanne Langevin à titre de Secrétaire-réceptionniste

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à préparer et signer pour et au nom de la MRC les contrats d'embauche avec les nouveaux employés, et ce, en concordance avec les politiques de la MRC en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-011

OBJET : Adoption de la Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU le processus de restructuration de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la MRC doit se doter d'une Politique des conditions des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE ladite politique sera assujettie à des ajustements et bonifications dans le temps et selon le besoin;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC adopte la Politique en vue d'encadrer et mieux structurer l'administration générale de la MRC;

QUE cette Politique entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-012

OBJET : Octroi de mandat à Me Steve Cadrin de la firme « Dufresne Hébert Comeau » pour le dossier # C.S. 700-17-012685-151

ATTENDU la décision des membres du conseil de la MRC de poursuivre les procédures dans le dossier # C.S. 700-17-012685-151

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC octroie le mandat à Me Steve Cadrin de la firme « Dufresne Hébert Comeau » afin qu'il assiste la MRC de Thérèse-De Blainville dans la poursuite de ses procédures dans ledit dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2017-01-013

OBJET : Adhésion de la MRC au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville adhère au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie pour l'année 2017 et autorise monsieur Kamal El-Batal à signer pour et au nom de la MRC tout document relatif à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-014

OBJET : Fermeture et transfert du solde de la SODET à la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU QUE la MRC s'est vue transférer l'ensemble des droits et obligations, actifs et passifs de la SODET dont un compte ouvert à la Caisse Thérèse de Blainville portant le numéro de folio 350958;

ATTENDU QUE ce compte doit être fermé et que les fonds actuellement détenus doivent être remis à la MRC;

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-de Blainville autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à entreprendre les démarches auprès de la Caisse Thérèse-De Blainville pour donner effet aux présentes résolutions et à signer au nom de la MRC les formulaires nécessaires;

QUE le conseil de la MRC demande la fermeture dudit compte (30022-350958) et que les fonds actuellement détenus soient remis à la MRC par le biais d'un dépôt au folio #038 680 détenu par la MRC;

QUE le conseil de la MRC demande à la Caisse Thérèse-De Blainville de lui acheminer tout document en lien avec la SODET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-015

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse

ATTENDU que les municipalités de Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Bois-des-Filion : #6245 ; Sainte-Thérèse : #6245-48 N.S. et #6245-49 N.S. pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :

Bois-des-Filion #6245

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #6200 et ses amendements afin de :

- **RÉGIR** l'orientation des écrans électroniques à affichage variable et de bonifier l'apparence des vitrines commerciales à l'intérieur des commerces.

Sainte-Thérèse #1200-48 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le tableau des spécifications de la zone H-202-1 et ses particularités en soustrayant l'usage résidentiel H-4 jumelé et en modifiant les spécifications de l'usage H-4 isolé.

Sainte-Thérèse #1200-49 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le tableau des spécifications de la zone C-356 et ses particularités en ajoutant l'usage résidentiel H-4 isolé.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse soit les Règlements : Bois-des-Filion : #6245 ; Sainte-Thérèse : #6245-48 N.S. et #6245-49 N.S.; soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-016

OBJET : Demande d'utilisation autre qu'agricole par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Recommandation de la MRC à la CPTAQ – Modification du tracé de piste cyclable – Lot 2 084 762

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a obtenu le 25 septembre 2013 une décision favorable concernant ce dossier (décision 402 498 de la CPTAQ);

ATTENDU que les nouveaux propriétaires du lot 2 084 762, les Fermes Belvache 2012 s.e.n.c., ont demandé une modification au tracé de façon à ce que celui-ci longe la ligne ouest de la propriété;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une nouvelle demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour

une demande d'utilisation non agricole sur le lot 2 084 762 du cadastre du Québec laquelle s'avère nécessaire pour des fins de piste cyclable;

ATTENDU que cette demande vise à déplacer le tracé de la piste cyclable d'une largeur de 5 mètres dans la ligne ouest dudit lot pour une superficie de 8 937 m² tel que démontré au plan préparé par le service d'urbanisme lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ demande à la MRC de lui transmettre une recommandation sur la demande dans les 45 jours suivant la transmission du dossier;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Madame Ginette Gagné Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a procédé à l'analyse de la demande et informe la CPTAQ que celle-ci appuie la nouvelle demande présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'utilisation non agricole sur le lot 2 084 762 du cadastre du Québec;

QUE le rapport de recommandation de la MRC de Thérèse-De Blainville comprenant des addendas relatifs à la modification du tracé de piste cyclable fasse partie intégrante de la présente résolution et qu'une copie de celui-ci soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-017

OBJET : Adoption Règlement n°16-06 - Règlement amendant le Règlement n° 01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576 compris dans le territoire de la Ville de Rosemère

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement n° 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU le conseil de la Ville de Rosemère a adopté la résolution n° 2016-09-321 le 13 septembre 2016 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et la cartographie nécessaire afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que les modifications sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville y donne suite;

ATTENDU qu'un avis de motion du Projet de règlement n° 16-06 a été dûment donné à une séance tenue le 21 septembre 2016;

ATTENDU QUE le Projet de règlement n° 16-06 a été adopté à une séance du conseil de la MRC tenue le 12 octobre 2016;

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le Projet de règlement nº 16-06 a été soumis à une assemblée publique de consultation le 7 décembre 2016 conformément à la loi et que suite à celle-ci, aucune modification n'a été apportée au Projet de règlement nº 16-06;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement nº 16-06 amendant le Règlement nº 01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576 compris dans le territoire de la Ville de Rosemère;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement nº 16-06 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-018

OBJET : Adoption de la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI)

ATTENDU QUE la MRC estime la nécessité et la pertinence de se doter d'une nouvelle politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU la prise de connaissance du rapport final remis par la firme Goudreau Poirier Inc. aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le rapport final correspond aux attentes du conseil de la MRC ;

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil accepte le rapport relatif à la Politique d'investissement du FLI et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de l'ajouter aux archives et le diffuser sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-019

OBJET : Schéma de couverture de risques – Incendie – Coordination en 2017

Reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution ou annotation

2017-01-020

OBJET : **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 10 :00 heures.

Sylvie Surprenant,
Préfète suppléante

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

18 janvier 2017

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-01-001 à 2017-01-020 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 18 janvier 2017.

Émis le 18 janvier 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104